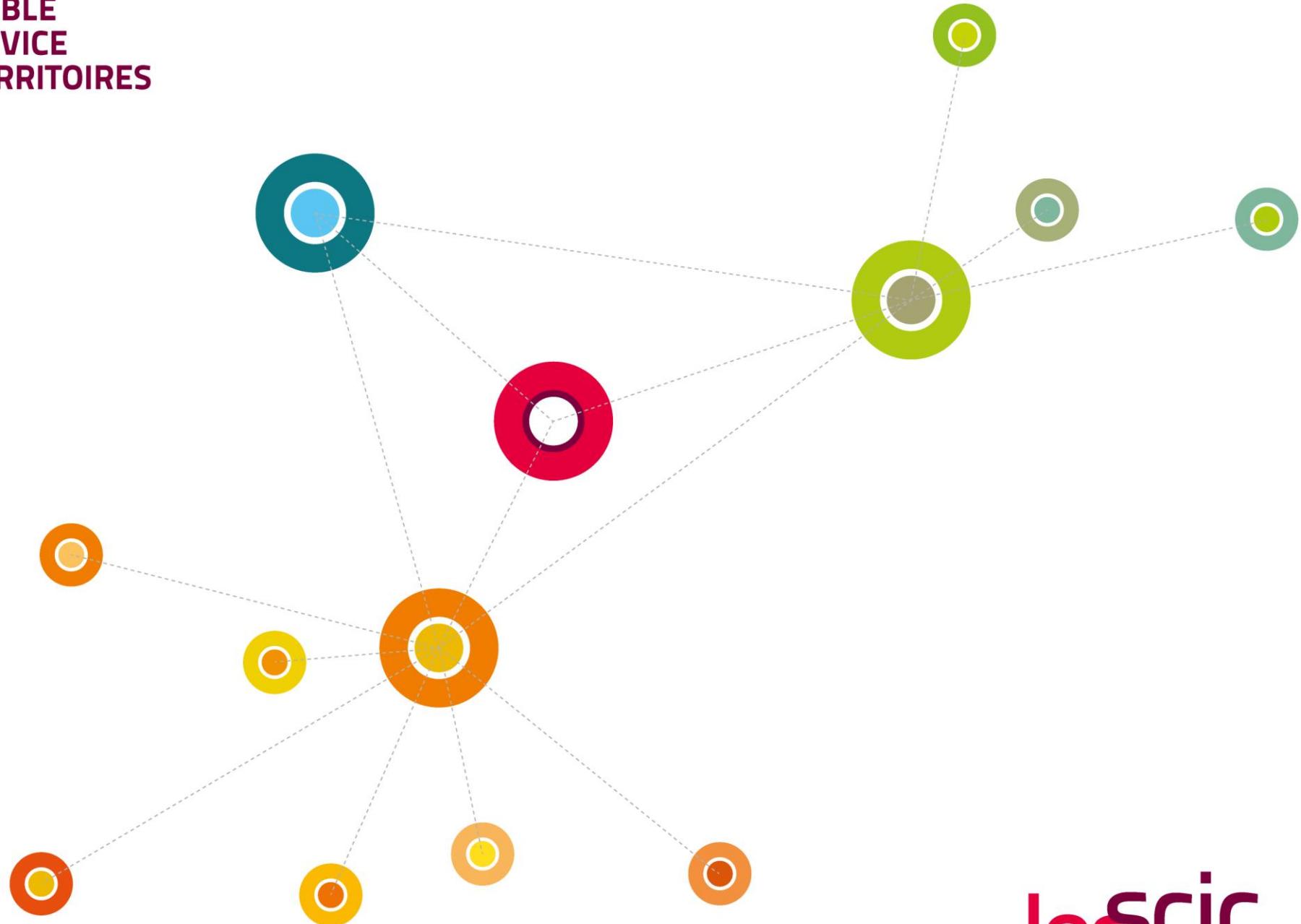


ENTREPRENDRE  
ENSEMBLE  
AU SERVICE  
DES TERRITOIRES



lescic



# La Scic, une réponse innovante pour entreprendre au service des territoires et de l'emploi

Réunion de travail, 21 mars 2017



**leScop**  
SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES  
ET PARTICIPATIVES

la démocratie nous réussit



**rt es**  
Réseau des collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire

# Programme

9h30	Accueil	Christiane Bouchart, présidente du RTES Jean Huet, délégué Scic CG Scop
10h	Introduction	Tour de table des participants : de quelle manière êtes-vous concerné par la relation entre une Scic et des collectivités ?
11h	Ateliers : Agir avec une Scic pour son territoire	Collectivité, un atout pour une Scic ? Scic, un tiers de confiance ?
12h30	Présentation France Active	Denis Dementhon, directeur général France Active
12h45	Buffet sur place	
14h	Soutenir une Scic au service du territoire	Subvention, marché public, DSP : points de vigilance et pratiques
15h15	Ateliers : S'impliquer dans une Scic	Quand devenir sociétaire ? Rôle en tant que sociétaire pour mesurer l'impact de la Scic
16h30	Conclusion	
17h	Fin des travaux	



# Introduction

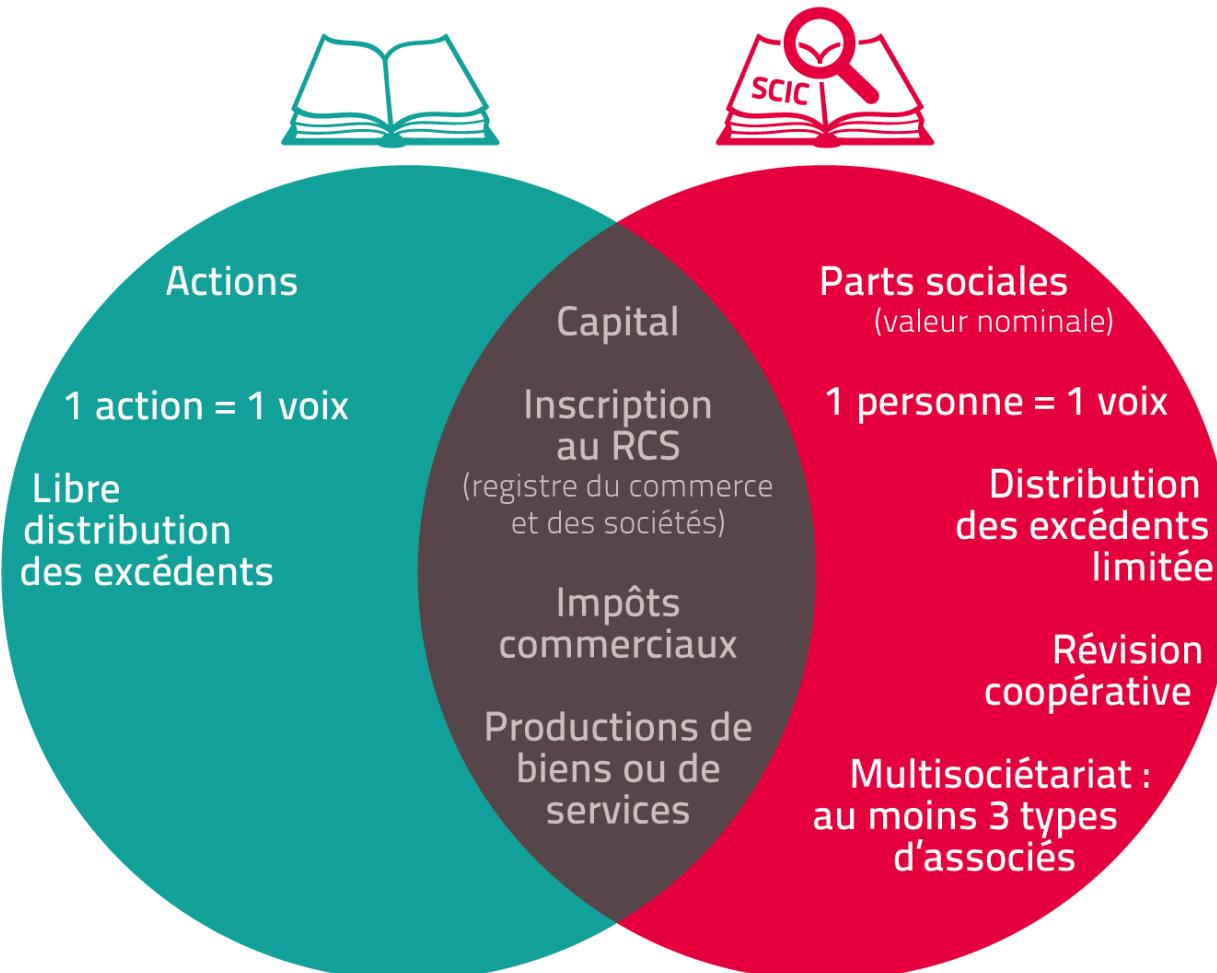
Christiane Bouchart présidente  
RTES  
Jean Huet, délégué Scic CG Scop



# Introduction

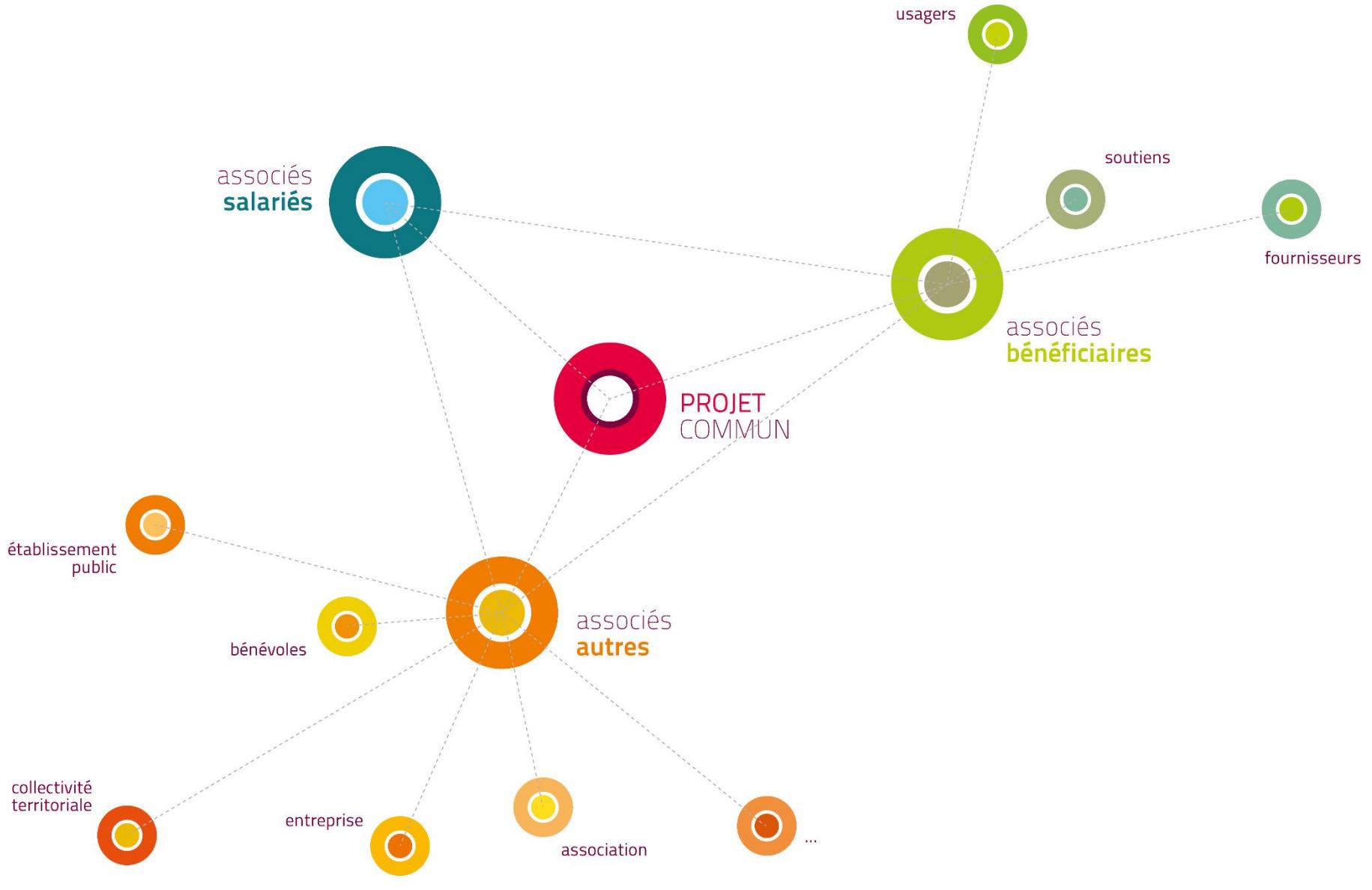
Pour vous la Scic ?

# Sociétés commerciales & coopératives (SA, SARL, SAS)

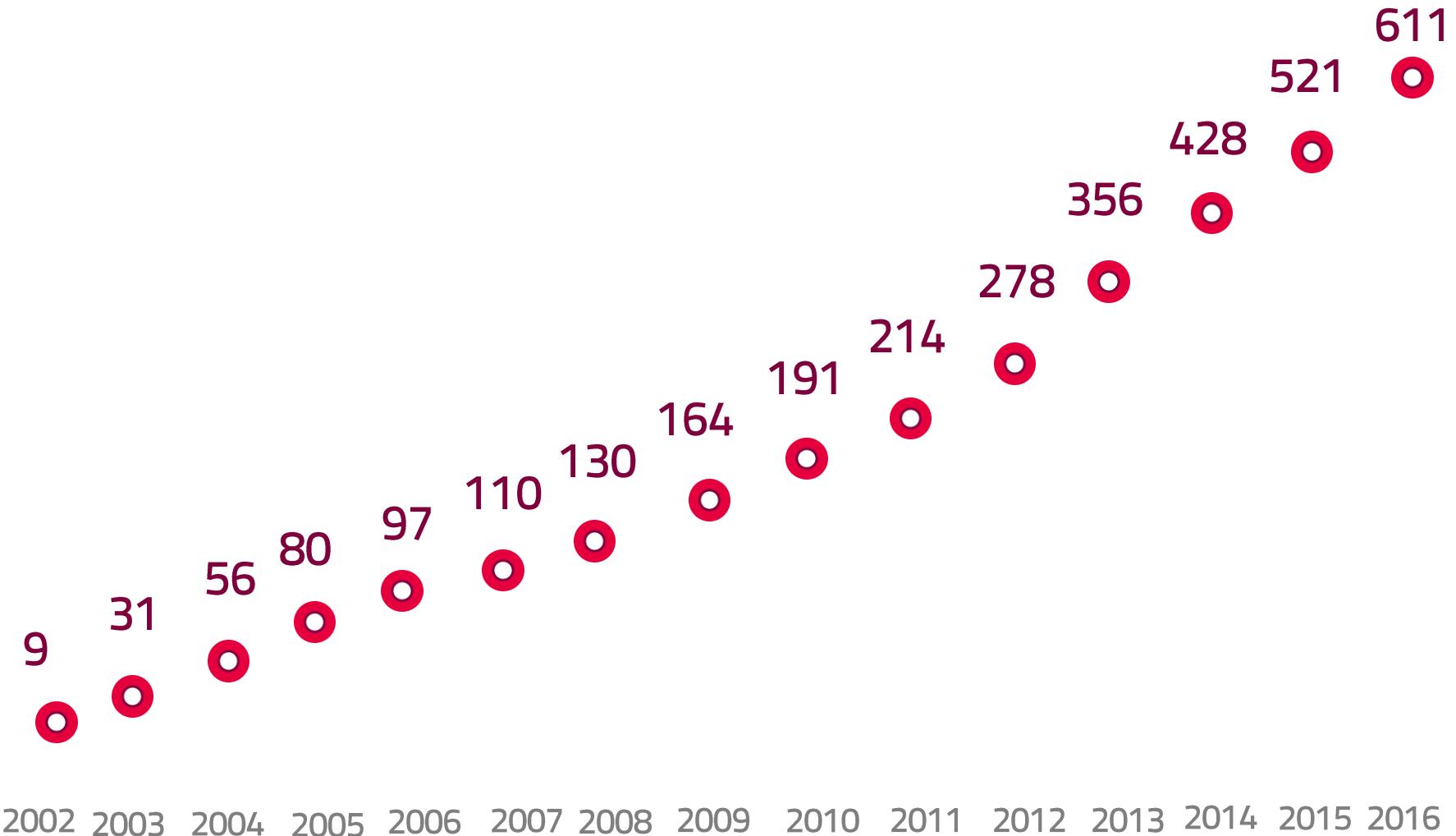


# Le multisociétariat

Regroupement de toute personne physique ou personne morale autour d'un projet économique commun pour des raisons différentes.



# Les Scic en nombre croissant...





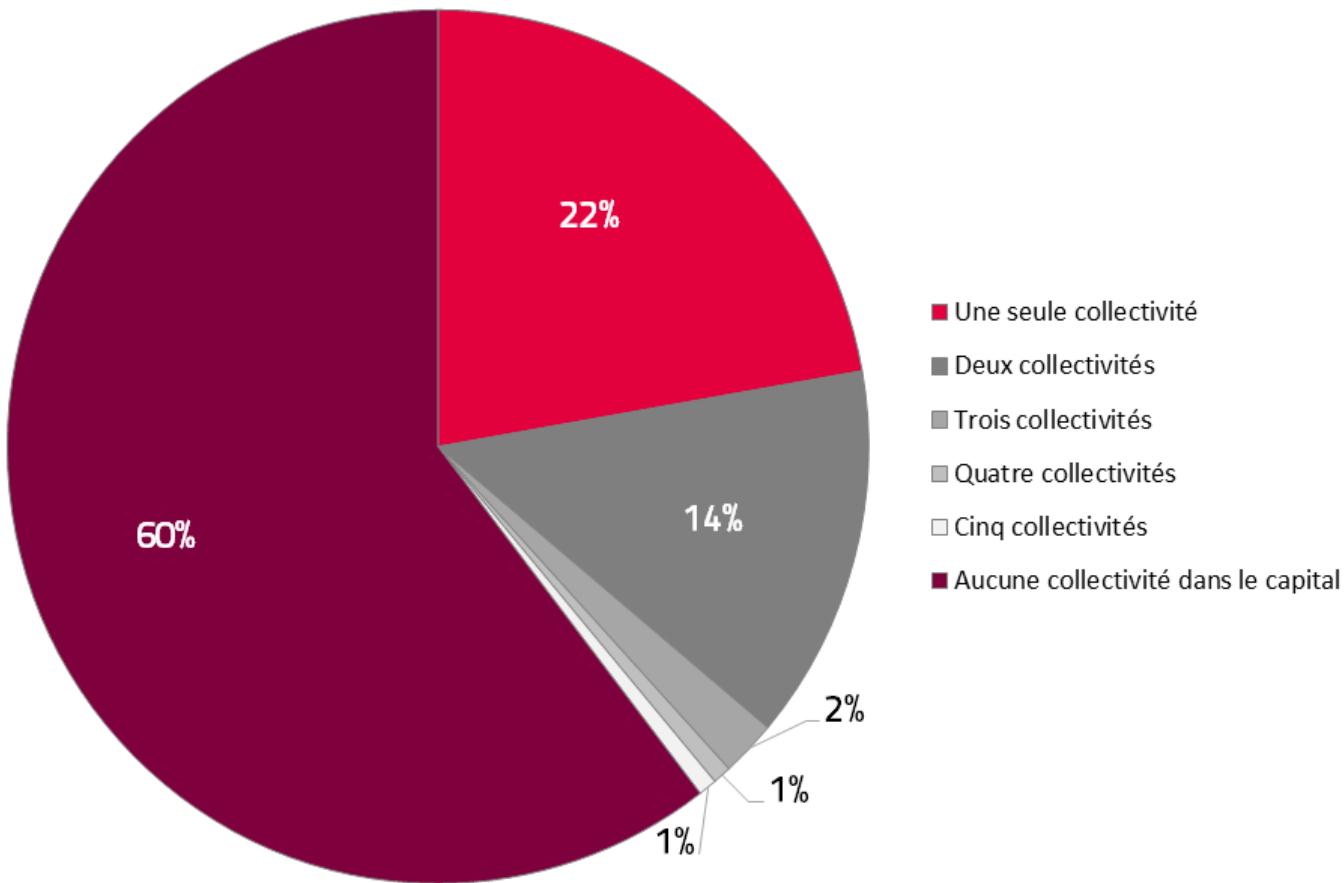
# Une possibilité : L'implication des collectivités publiques

- › Les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent détenir au total jusqu'à 50 % du capital d'une Scic
- › Comme pour toute autre entreprise la Scic peut recevoir : des subventions (selon les règles en vigueur sur les aides d'État), mises à disposition, candidature aux offres de marché public, délégation de service public, conventionnement...

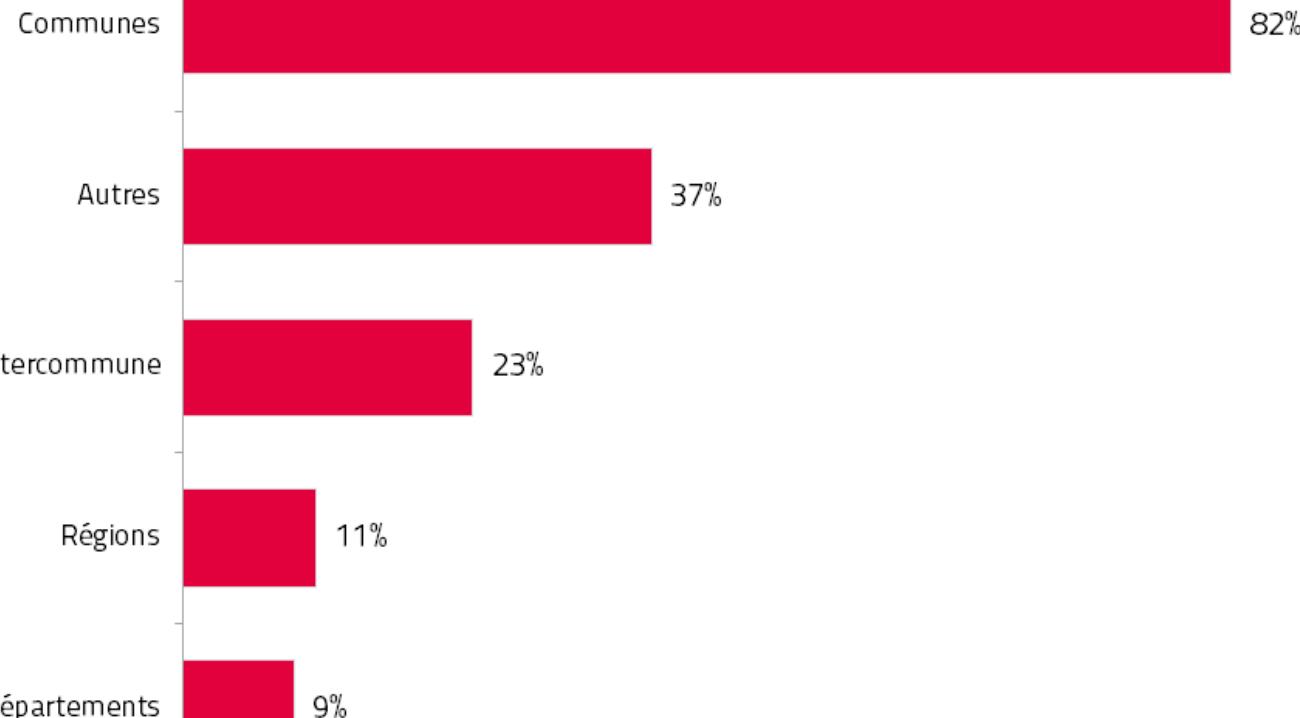
*\* Estimation 40% des Scic ont une ou des collectivités publiques présentes au capital.*

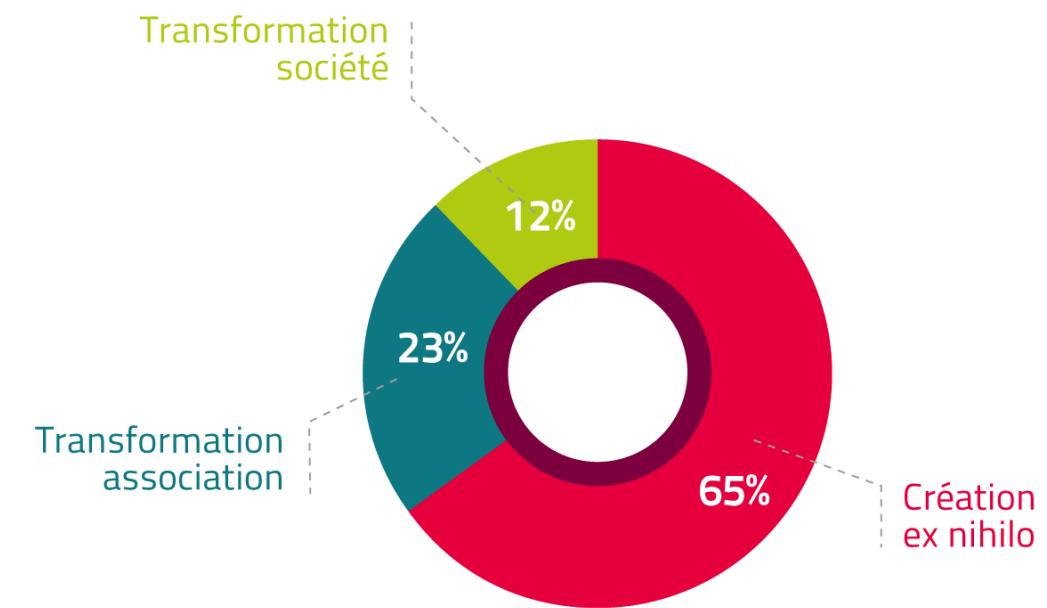
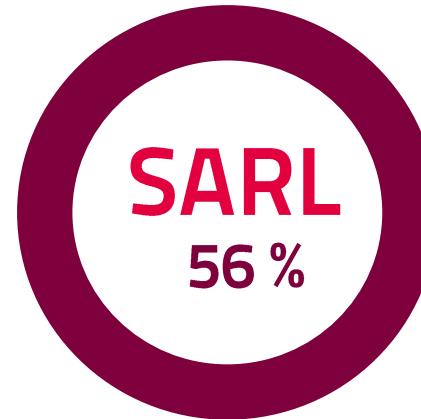
*Parmi ces collectivités majoritairement des communes ou intercommunalités.*

### Répartition des Scic selon le nombre de collectivités dans le capital

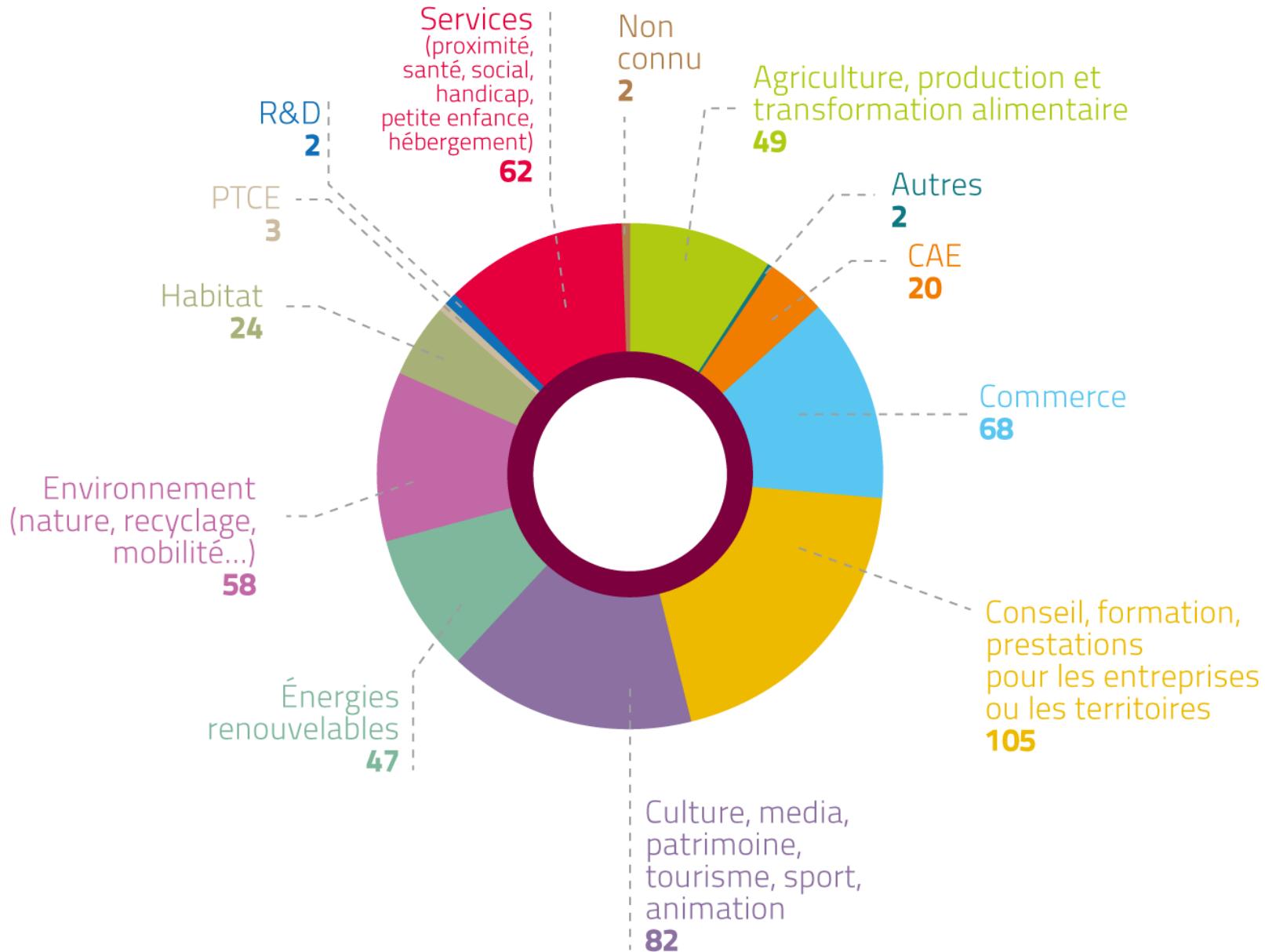


### Part des Scic en fonction du type de collectivité

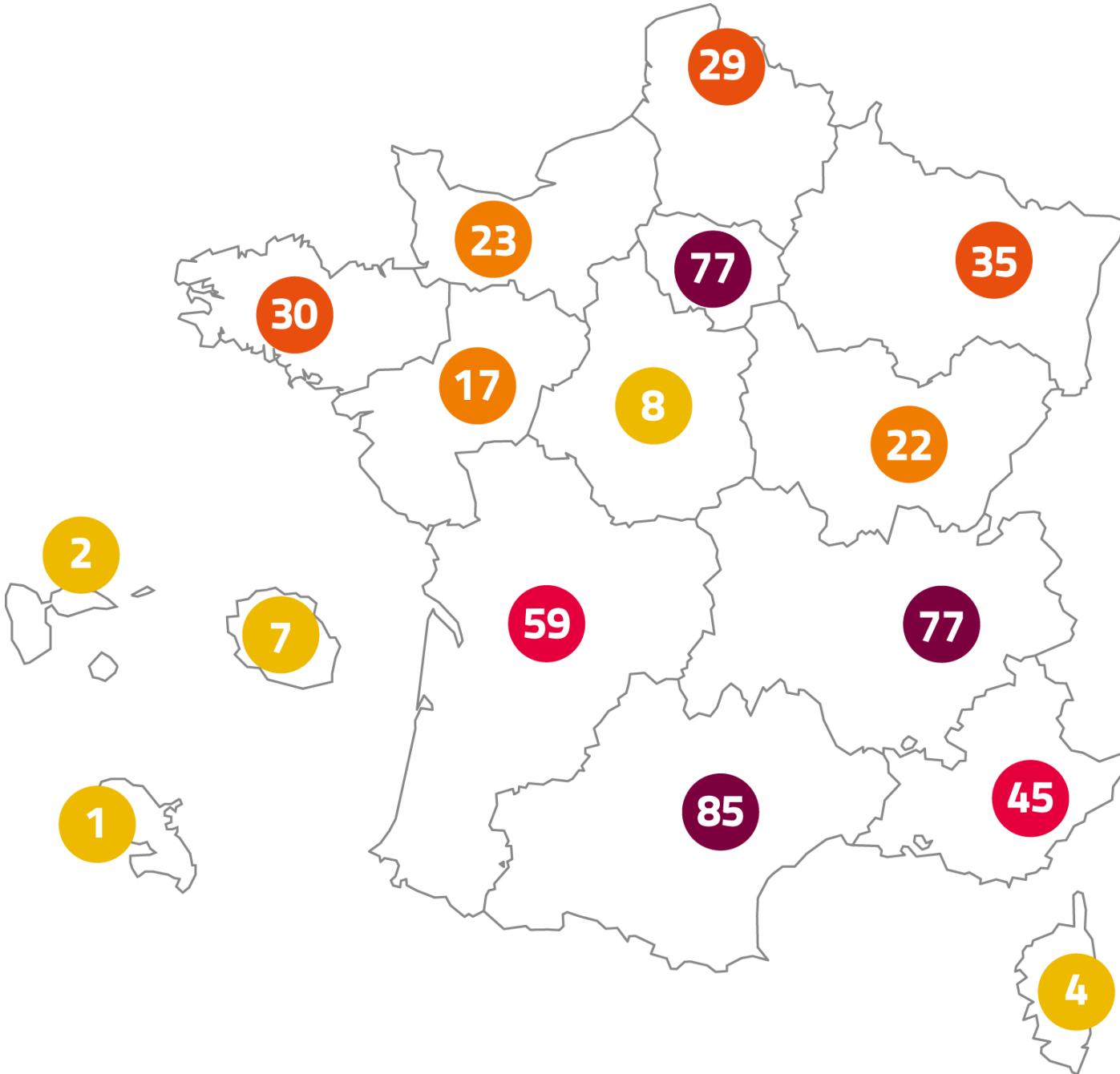




Les Scic par origine de création en 2015



Les Scic par domaine d'activité en 2015



**La répartition des Scic par région** (au 31 décembre 2015)



## Tour de table

De quelle manière êtes-vous concerné(e) par la relation entre une Scic et des collectivités ?

\* *En 1min*



# Agir avec une Scic pour son territoire

Collectivité, un atout pour une Scic ?  
Scic, un tiers de confiance ?



# France active

Denis Dementhon directeur  
général de France Active



# Soutenir une Scic au service du territoire

Subvention, marché public, DSP :  
points de vigilance et pratiques

# Soutenir une Scic au service du territoire

<b>Répartition des Scic en fonction de la nature de la relation</b>	<b>Nombre</b>		<b>Pourcentage (%)</b>	
	OUI	NON	OUI	NON
<b>DSP OBTENUE n-12</b>	3	141	2%	98%
<b>OFFRES DE MARCHE PUBLIC OBTENUES n-12</b>	44	100	31%	69%
<b>SUBVENTIONS PERCUES n-12</b>	93	51	65%	35%
<b>AVEC AU MOINS UNE RELATION DE CETTE NATURE</b>	106	38	74%	26%



# Soutenir une Scic au service du territoire \**Subvention*

Les Scic sont concernées par les règles communautaires sur les aides d'État quand elles sollicitent des fonds publics.

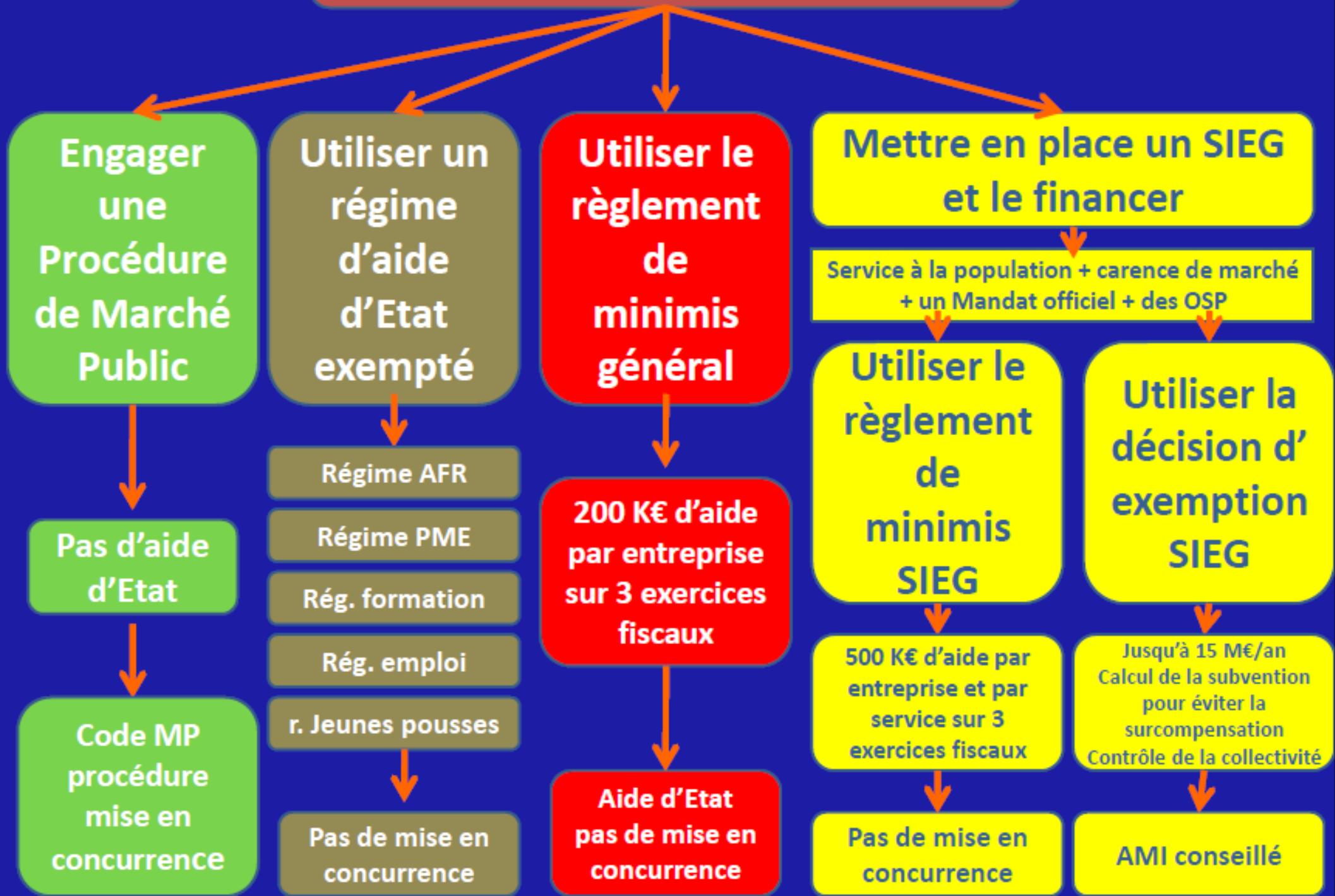
Comme toute entreprise, elles peuvent obtenir des financements publics pour un projet ou leur fonctionnement. Mais certaines aides sont jugées incompatibles avec le principe de libre échange et de concurrence par l'Union Européenne car elles peuvent affecter les échanges entre États membres soit en faussant soit en menaçant de fausser la concurrence.



## Sécurisation des aides d'Etat

- \* Au cas par cas
- \* Quand le montant des aides au niveau de l'entreprise est proche de ou dépasse 200k€ sur 3 ans
- \* Quelque soit la nature des aides (subventions, garanties, mise à disposition de locaux, de personnels...)
- \* Demander à la (les) collectivité(s) qui finance(nt) majoritairement de vous aider à sécuriser ce dispositif :
  - > en invoquant un dispositif d'aides locales (hors aides d'Etat) si tel est bien le cas,
  - > en utilisant un régime d'exemption,
  - > en définissant un SIEG pour soit utilisée le régime de minimis SIEG ou la décision d'exemption.

# LA COLLECTIVITE PUBLIQUE QUI COFINANCE PEUT





# Soutenir une Scic au service du territoire \**Subvention*

Les Scic sont concernées par les règles communautaires sur les aides d'État quand elles sollicitent des fonds publics.

Comme toute entreprise, elles peuvent obtenir des financements publics pour un projet ou leur fonctionnement. Mais certaines aides sont jugées incompatibles avec le principe de libre échange et de concurrence par l'Union Européenne car elles peuvent affecter les échanges entre États membres soit en faussant soit en menaçant de fausser la concurrence.



# Soutenir une Scic au service du territoire \*Subvention

**Site sur les aides d'Etat du CGET** (Commissariat Général à l'Egalité des Territoires)

<http://www.europe-en-france.gouv.fr/Centre-de-ressources/Aides-d-Etat>



# Soutenir une Scic au service du territoire \* *Marché public, DSP*

- Marchés publics et DSP sont possibles entre Scic et collectivités, même si collectivité est au capital de la Scic
- Application du règlement des aides européennes
- Nécessité d'être vigilant lors de la passation des contrats, si collectivité au capital de la Scic

# Rappel des règles : marché public

- **Trois principes** : liberté d'accès, égalité de traitement des candidats, transparence des procédures
- **Deux types de marché** : fournitures/services OU travaux
- **Des procédures différentes selon les seuils** :

FOURNITURES & SERVICES	PROCÉDURES ADAPTÉES (MAPA)	PROCÉDURES FORMALISÉES
ETAT	De 25 000 à 135 000 € HT	> 135 000 € HT
COLLECTIVITÉS	De 25 000 à 209 000 € HT	> 209 000 € HT
ENTITÉS ADJUDICATRICES	De 25 000 à 418 000 € HT	> 418 000 € HT
TRAVAUX	PROCÉDURES ADAPTÉES (MAPA)	PROCÉDURES FORMALISÉES
ETAT & COLLECTIVITÉS	De 25 000 à 5 225 000 € HT	> 5 225 000 € HT



# Rappel des règles : délégation de service public

- **Trois types de délégation:** concession, affermage, régie déléguée
- **Procédure stricte, comme marché public. Plusieurs étapes.**
- **Des procédures différentes selon les seuils :**
  - Si convention <106000€, ou durée <3ans et <68000€, procédure simplifiée : publicité allégée (insertion dans une publication habilitée annonces légales, ou dans une publication spécifique au secteur)
  - Sinon, procédure formalisée : publicité et concurrence renforcée. le choix de la gestion déléguée, la publicité et la présélection des candidats, la sélection des offres, la négociation et l'approbation du projet de convention et enfin la signature de la convention



# Une attitude prudente à adopter

- **Objectif : Eviter les risques de conflits d'intérêts et les possibilités de contestation de la procédure**
- **Respecter les règles suivantes :**
  - Si un élu a, à titre individuel, des liens directs ou indirects avec la coopérative
  - Si la collectivité est sociétaire de la Scic
- **Précautions à prendre:**
  - Vérifier que l'élu en question ne siège pas dans la commission d'attribution du marché public ou de l'appel d'offre
  - L'élu peut, pour plus de sécurité, ne pas prendre part au vote lors du conseil délibératif

**Règles de prudence similaires à celles adoptées avec les SEM**



# S'impliquer dans une Scic

Quand devenir sociétaire ?  
Rôle en tant que sociétaire



# S'impliquer dans une Scic

## Quand devenir sociétaire ?

**Devenir sociétaire pour une collectivité locale, c'est :**

- ✓ Une affaire de droit, car si la loi autorise les collectivités à entrer librement au capital des Scic, cette liberté est encadrée par le code général des collectivités locales ou les directives européennes ;
- ✓ Une affaire d'opportunité, car l'entrée au capital doit être en cohérence avec les enjeux de territoire que la collectivité locale juge pertinents.



# S'impliquer dans une Scic

## Quand devenir sociétaire ?

### Délibération :

- ✓ Motivation et montant : l'objet social de la Scic en lien avec les compétences de la collectivité et ne dépassant pas avec les autres collectivités la part maximale de capital pour les collectivités
- ✓ Désignation du représentant de la collectivité au sein de la société : parmi les élus

*La délibération est transmise à la Préfecture pour le contrôle de légalité.*



# S'impliquer dans une Scic

## Rôle en tant que sociétaire

### Droits des associés :

- ✓ à l'information
- ✓ de participer aux assemblées et décisions collectives
- ✓ de recevoir les bénéfices sociaux
- ✓ de contracter avec la société
- ✓ défendre l'intérêt de la société



# S'impliquer dans une Scic

## Rôle en tant que sociétaire

### **Devoirs et responsabilités :**

- ✓ Obligation des associés de libérer les parts sociales
- ✓ Responsabilité limitée pour chaque associé à la hauteur de son apport en capital
- ✓ Responsabilités des administrateurs



# S'impliquer dans une Scic

## Rôle en tant que sociétaire

### **Suivre la Scic, différents outils**

- ✓ Statut : 1er niveau de contrôle des associés à la signature des statuts
- ✓ Rapport de gestion : 2nd niveau de contrôle tous les ans par les associés
- ✓ Révision coopérative : 3ème niveau de contrôle par un tiers extérieur



# Conclusion

# Plus d'informations

[www.les-sic.coop](http://www.les-sic.coop)



les<sup>scic</sup>